

COMMUNIQUE DE PRESSE

Communication du Collège communal lors du Conseil communal du lundi 27 novembre 2017

Contact: L.Comminette laurence.comminette@liege.be

GSM: 0474/940.149.

Mesdames, Messieurs les journalistes,

Hommage à Monsieur Paul Tasset

Paul Tasset est né à Liège le 24 mars 1923, il y est décédé le 9 novembre dernier.

Engagé volontaire, Avocat, Président du Foyer des Orphelins, c'est à une grande figure liégeoise que le Conseil communal rend hommage.

Président du Comité d'entente des Groupements Patriotiques de Liège, Paul Tasset était un homme de conciliation, ouvert au dialogue. Son investissement patriotique n'aura d'égal que son engagement au service du Droit.

Spécialisé en Droit social, Paul Tasset était inscrit au Barreau de Liège depuis 70 ans!

De 1960 à 2005, il fut également Président du Foyer des Orphelins.

Réinventons Liège une réalité budgétaire!

Le Collège propose au Conseil d'adopter les 77 actions prioritaires identifiées dans le cadre du processus participatif « Réinventons Liège ».

Depuis la présentation de la semaine dernière, un inventaire de l'impact des différentes actions dans les budgets 2017 et 2018 a été réalisé pour chaque projet.

Il apparaît ainsi que 33 actions sont sans impact budgétaire et que pour les 44 autres, ce ne sont pas moins de 12, 7 millions € qui y seront affectés dans les budgets 2017 et/ou 2018.

CIMC : réaction du Collège communal

Le Collège marque son soutien plein et entier aux parents dont les enfants fréquentent le CIMC. Sans remettre en cause les efforts de gestion du CHR, le Collège refuse un projet qui ne permettrait pas le maintien d'un service paramédical et scolaire sur un même site.

Désireux de contribuer à une solution mettant autour de la table tous les acteurs, le Collège rencontrera ce jeudi les responsables du CHR afin d'envisager toutes les hypothèses y compris la reprise du service, dans des conditions identiques, par un autre opérateur public de soins. Une rencontre est également prévue avec les parents.

Pour ce qui concerne le site actuel, le bâtiment est ancien mais le bon niveau de sécurité est attesté par les services concernés.

Le Collège rappelle également que le marché attribué par IMMO CORONMEUSE pour y construire un éco quartier sur le site réserve un emplacement de 4.000 m² pour un nouveau centre pour les enfants concernés. Le Collège a inscrit à son projet de budget 2018, un montant de 90.000 € pour lancer une étude sur la construction du futur bâtiment.

Enfin ce dossier sera inscrit à l'ordre du jour du prochain CA de la Conférence des Bourgmestres du 15 décembre afin que les Bourgmestres des communes membres du CHR, dont proviennent de nombreux enfants, soient impliqués dans la recherche d'une solution structurelle.

Centre de prise en charge pour les victimes de violences sexuelles

Le Collège propose au Conseil d'adopter le texte de la convention à conclure avec l'Institut pour l'Egalite des femmes et des hommes relative au projet pilote de 12 mois, lancé dans trois hôpitaux belges dont le CHU de Liège, visant à augmenter la qualité de la prise en charge des victimes d'agressions sexuelles.

Le CPVS (centre d'accueil pour personnes victimes de violences sexuelles) permet aux victimes de viol d'avoir un contact <u>en un seul et même endroit</u> (la Clinique des Bruyères) avec tous les intervenants essentiels dans leur accompagnement, à savoir les services médicaux, légistes, psychologiques et policiers en étroite collaboration avec le Parquet.

Au sein de la Police locale, 30 policiers de la Section Mœurs de la Brigade Judiciaire ont été spécialement formés pour accueillir de la meilleure manière possible, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, les victimes se présentant au commissariat. La victime peut également se présenter directement au centre. Elle recevra alors toute l'écoute, les examens et les soins nécessaires.

Une prise de plainte lui sera également proposée. Avec l'accord de la victime, toutes les preuves matérielles (vêtements, prélèvements...) seront gardées durant 1 an (pour permettre à la victime de changer d'avis si elle ne souhaite pas porter plainte immédiatement).

A Liège désormais, une personne victime de viol qui entre en contact avec la Zone de Police est prise en charge de manière exclusive par le personnel de garde spécifiquement prévu au sein de la Brigade Judiciaire.

La prévention en cette matière est un élément important à prendre en compte. Dès lors, afin d'étendre la réflexion et les collaborations entamées, le service de prévention des violences intra-relations du Plan de Prévention sera associé aux projets en développement.

SAMJA - Service d'accompagnement des mesures judiciaires alternatives

Le Collège propose au Conseil d'adopter la reconduction de la convention avec l'Eta fédéral concernant l'encadrement du SAMJA. de reconduction service, localisé au 1er étage de l'îlot Saint Georges côté Batte, Cette convention bi-annuelle couvre les frais de personnel (3,5 ETP), leurs frais de fonctionnement ainsi que certains coûts liés au bienêtre au travail pour un montant de 177.000 €.

En 2016, ce service a traité 744 dossiers : dont 497 nouveaux dossiers. Le SAMJA de Liège se distingue à la fois par le nombre important de dossiers qu'il encadre, par la diversité des lieux de prestation et par la qualité de l'accompagnement réalisé durant l'exécution de la peine.

Les lieux d'accueil se répartissent en 3 grands secteurs : les services communaux (Lecture Publique, Entretien des bâtiments, Halls omnisports, Nettoiement, Plantations, Bâtiments communaux, Sépultures, Signalisation, Voirie, Proximité,...) le Centre Public d'Action Sociale, les intercommunales (ISoSL, Centre Hospitalier Régional de la Citadelle, Intradel) et les associations et œuvres philanthropiques partenaires de la Ville.

Par cette implication, la Ville entend ainsi poursuivre sa contribution au déploiement, par le monde judiciaire, d'alternatives à la peine d'emprisonnement.

Tout en conservant le nécessaire caractère de sanction contraignante pour ne laisser aucune place au sentiment d'impunité, il importe, pour une prévention efficace de la récidive, d'éviter les effets de désinsertion sociale et professionnelle qui seraient générés par l'incarcération et de favoriser au contraire, dans le chef des personnes sanctionnées, le sentiment d'appartenance à la société et de réparation, par l'exécution d'un travail d'utilité sociale, des dommages résultant des actes qu'elles ont commis.